



## LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES EN MER ET SUR LE LITTORAL

### OBJECTIFS

Cette formation est destinée à apporter une connaissance concrète et pratique des stratégies d'intervention et des techniques et équipements de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en zone littorale.

A l'issue, les responsables ainsi formés pourront effectuer la sélection des moyens adaptés aux risques propres à leur site et définir les tactiques et procédures opérationnelles d'intervention nécessaires à leur mise en œuvre, voire participer à l'élaboration d'un plan d'urgence.

### PUBLIC

Personnels des administrations et collectivités françaises et étrangères  
Personnels de l'industrie pétrolière  
Personnels des compagnies de transport maritime

### THÈMES

- Le comportement des hydrocarbures déversés dans le milieu marin ;
- Le confinement et la récupération des hydrocarbures.
- L'organisation des chantiers à terre ;
- Le nettoyage des divers faciès littoraux ;
- L'utilisation des dispersants, absorbants et autres produits de lutte ;
- Le traitement et l'élimination des déchets ;
- Le retour d'expérience d'accidents ;
- Travaux dirigés de définition et d'organisation d'opérations de lutte à terre ;
- Exercices pratiques avec déversement réel d'hydrocarbures dans les bassins du Cedre : moyens d'intervention sur plan d'eau, nettoyage du littoral.

Chaque conférence sera assurée par un expert du Cedre et complétée par une phase pratique permettant la mise en œuvre d'un équipement spécifique, d'une technique particulière ou d'un produit de lutte.

### SESSIONS

**Participants** : le nombre de stagiaires doit être de 12 pour l'ouverture d'une session, le maximum étant fixé à 20.

**Intervenants** : Cedre

**Niveau OMI** : 2

**Durée** : 4 jours (du lundi 13 h 30 au vendredi 14 h 00, après déjeuner au Cedre)

**Nombre d'heures de cours** : 29 h

**Lieu** : Cedre, Brest

**Dates 2019** : session 1 : 01 - 05 avril, session 2 : 17-21 juin, session 3 : 23-27 septembre

session 4 : 7-11 octobre

**Se préparer** : tenue civile. Se munir d'une tenue peu fragile ou usagée à enfiler sous les équipements de protection fournis par le Cedre pour les phases pratiques.

**Inscriptions** : auprès du Cedre, sauf Ministère de l'Environnement\*\* et Marine nationale\*

**Tarif HT** : (hors Marine nationale\* et Ministère de l'Environnement/DAM\*\*) 3200 €. Les tarifs comprennent les coûts d'hôtel, de transport hôtel-Cedre, les déjeuners, une clé USB regroupant les conférences, des guides opérationnels, la fourniture d'équipements de protection.

\*Marine nationale : s'adresser au Ceppol

\*\*Ministère de l'Environnement/DAM : s'adresser à l'ENSAM de Nantes

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCS par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 20 décembre 2018.